

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
28 DEC. 2015



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 28 décembre 2015

Concerne : Interpellation concernant le cours commun d'éducation aux valeurs

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 88 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais interpellier le gouvernement au sujet du cours commun d'éducation aux valeurs et plus particulièrement à propos du principe même de la mise en place d'un tel cours d'éducation aux valeurs et de son implication au niveau des enseignants et chargés de cours d'instruction religieuse.

L'interpellation devrait être évacuée rapidement, alors que selon l'agenda gouvernemental le nouveau cours devrait être enseigné au niveau des lycées dès la rentrée scolaire 2016.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Marc Spautz

Député